

**Procès-verbal du conseil municipal
du 27 septembre 2023 à 20h30**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre, le Conseil Municipal de Coulonges-Sur-l'Autize a été convoqué pour le **vingt-sept septembre à vingt heures trente.**

- Ordre du jour -

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 septembre 2023
- Choix des entreprises suite à la consultation concernant l'aménagement de la RD 745
- Création d'emplois – service administratif – à compter du 15 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **VINGT-SEPT SEPTEMBRE** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Coulonges-Sur-l'Autize légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Danielle TAVERNEAU, Maire.

Etaient présents : MME TAVERNEAU, Maire, MM. BARATON, MOREAU, PAPOT, MMES JUNIN, RONDARD, Adjoint, MMES ARNAUD, GEFFARD, GIRAUDIN, MALLET, MM. DIEUMEGARD, GRANIER, LEBON, RENOUX élus.

Etaient excusés : MME MAUPETIT, MM. CORNUAU, PATOUT, RICHEL

Etait absente : MME COLIN

Secrétaire de séance :

Mme Magdalena ARNAUD a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

1) Approbation du procès-verbal du 6 septembre 2023 :

Le procès-verbal, envoyé par voie électronique, à chaque conseiller municipal, a été approuvé à l'unanimité.

2) Choix des entreprises suite à la consultation concernant l'aménagement de la RD 745
Délib-055-2023 Préf des DS le 09/10/2023

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal, que suite à la délibération du 15 décembre 2022 concernant le lancement de la consultation pour le recrutement des entreprises, la commune a procédé à un marché à procédure adaptée, en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 745.

Suite à la réception des plis par voie dématérialisée, les lots ont été attribués aux entreprises, par la commission communale compétente.

Lot N°01 : Voiries et réseaux divers avec l'entreprise CHARIER TP pour un montant de 993 023,89 € HT

Lot N°02 : Aménagements paysagers avec l'entreprise JDO pour un montant de 157 226,90 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer les différents actes d'engagement de ce marché public ainsi que tous les documents afférents à la réalisation des travaux.

3) Création d'emplois – service administratif – à compter du 15 novembre 2023
Délib-056-2023 Préf des DS le 09/10/2023

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer les emplois de :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe

Ces emplois sont créés pour un recrutement à temps complet à compter du 15 novembre 2023 suite à une mutation.

Madame le Maire propose à l'assemblée, la création de ces emplois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans un de ces emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

L'ordre du jour étant épuisé et l'examen d'aucune autre demande n'étant présenté, Madame le Maire déclare la séance levée.

De tout quoi, le présent procès-verbal a été dressé que les membres ont signé avec Madame le Maire et le Secrétaire de Séance.

Ce procès-verbal sera affiché au lieu habituel.

Le Maire,
Danielle TAVERNEAU



La secrétaire de séance,
Magdalena ARNAUD

